

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extension du piétonnier : Création de places de stationnement et mise en sens unique de la rue Julie Billiart

Contexte et travaux

Dans le cadre de l'apaisement du centre-ville et pour renforcer les places de stationnement à proximité du futur piétonnier, la rue Julie Billiart va être mise en sens unique (depuis la place du Théâtre vers la rue de Gravière).

Dans le contexte des aménagements prévus, des travaux de marquage seront réalisés afin de créer 4 nouvelles places PMR et 13 places de stationnement classiques. Une zone dépose-minute va aussi être créée à l'angle de la rue Julie Billiart et de la place du Théâtre. Enfin, un cousin-berinois (dispositif ralentisseur de la circulation) et un marquage destiné à indiquer le sens unique limité pour les vélos (SUL) seront réalisés. Des arceaux pour les vélos seront installés à proximité.

Ces travaux de marquage débuteront le lundi 18/08 pour une durée approximative de trois jours. Durant cette période le stationnement sera interdit dans la rue. La situation définitive sera effective pour la rentrée scolaire.



Rappel des règles de circulation – Boucles de circulation du Théâtre



La **circulation est apaisée** avec une vitesse maximale des voitures à **20 km/h**. Des aménagements spécifiques sont prévus pour décourager les excès de vitesse.

Les piétonnes et piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique, les jeux y sont également autorisés. Cela implique qu'il n'y a pas de passage pour piétons ! Les automobilistes ne peuvent pas mettre les personnes à pied en danger ni les gêner. Au besoin, ils doivent s'arrêter. En outre, ils doivent redoubler de prudence en présence d'enfants. Par ailleurs, les personnes à pied ne peuvent entraver la circulation sans nécessité.

Le stationnement est interdit sauf aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lesquels est reproduite la lettre « P ». Il n'y a pas d'emplacement de parking prévu au niveau de la rue Emile Cuvelier. Par contre, on en retrouvera rue de la Tour et avenue Fernand Golenvaux.

Les véhicules à l'arrêt (pour chargement/déchargement) peuvent être rangés à droite ou à gauche. Il est donc **permis de livrer en tout temps** les habitants et les commerces pour autant que les livreurs n'entravent pas la circulation. De même, il est possible de réaliser un dépose-minute, de charger et décharger des colis, etc.

Contacts

Service Communication

pietonnier@ville.namur.be

081/24.60.66